

II - LES REVENUS SELON LE LIEU D'EXERCICE ET L'ANCIENNETE

L'activité de l'avocat est en prise directe avec la société civile dans toutes ses dimensions, elle est donc directement liée au potentiel de la zone dans laquelle l'avocat exerce.

La proximité du lieu d'exercice de l'avocat avec son éventuel client et l'aspect incontournable de la dimension relationnelle dans le développement de son activité ne sont plus à démontrer. De ce fait, qu'il s'adresse à une clientèle d'entreprises, de collectivités territoriales ou de particuliers le « bassin économique » naturel dont dépend l'avocat est déterminant.

Nous nous sommes attachés à dresser la cartographie des revenus par région administrative. Le détail par barreau étant indiqué en annexe.

II – 1 Evolution des revenus de l'ensemble des avocats de 1996 à 2003

	Ensemble des avocats en 1996				Ensemble des avocats en 2003				Evolutions 03/96	
	% effectif 1996	Revenus cumulés en euros courants	% du revenu total	Revenu moyen **	% effectif 2003	Revenus cumulés en euros	% du revenu total	Revenu moyen **	Revenus cumulés	Revenu moyen
Alsace	2,3%	36 858 495	2,4%	55 594	2,2%	49 433 250	1,9%	59 272	34,1%	6,6%
Aquitaine	3,9%	47 431 403	3,0%	41 938	3,6%	62 494 606	2,5%	44 703	31,8%	6,6%
Auvergne	1,2%	16 244 263	1,0%	47 359	1,0%	20 471 343	0,8%	51 826	26,0%	9,4%
Basse-Normandie	1,1%	17 108 468	1,1%	53 297	1,0%	22 285 077	0,9%	56 850	30,3%	6,7%
Bourgogne	1,2%	19 554 623	1,3%	54 018	1,1%	22 298 131	0,9%	53 730	14,0%	-0,5%
Bretagne	2,2%	34 153 349	2,2%	52 382	2,3%	48 054 030	1,9%	54 731	40,7%	4,5%
Centre	1,7%	25 019 346	1,6%	50 646	1,5%	33 115 404	1,3%	56 128	32,4%	10,8%
Champagne-Ardenne	1,0%	15 505 105	1,0%	53 466	1,0%	22 142 485	0,9%	57 068	42,8%	6,7%
Corse	0,5%	3 944 494	0,3%	26 652	0,4%	5 157 094	0,2%	29 983	30,7%	12,5%
DOM TOM	1,2%	17 473 118	1,1%	50 500	1,1%	24 736 860	1,0%	58 897	41,6%	16,6%
Franche Comté	0,8%	12 268 741	0,8%	53 111	0,7%	15 123 408	0,6%	55 195	23,3%	3,9%
Haute-Normandie	1,5%	24 689 216	1,6%	57 151	1,4%	32 557 158	1,3%	60 403	31,9%	5,7%
Ile-de-France	46,4%	810 531 116	52,1%	60 236	48,4%	1 493 556 662	58,7%	79 810	84,3%	32,5%
Ile-de-France II ¹	5,5%	67 025 527	4,3%	41 708	5,1%	89 585 030	3,5%	45 498	33,7%	9,1%
Languedoc Roussillon	3,0%	39 360 694	2,5%	44 779	3,1%	60 182 423	2,4%	50 616	52,9%	13,0%
Limousin	0,6%	7 494 576	0,5%	42 826	0,6%	10 351 360	0,4%	43 131	38,1%	0,7%
Lorraine	1,8%	27 605 433	1,8%	53 812	1,7%	38 583 741	1,5%	57 760	39,8%	7,3%
Midi-Pyrénées	3,3%	38 594 303	2,5%	40 161	3,1%	56 139 927	2,2%	46 901	45,5%	16,8%
Nord-Pas-de-Calais	3,1%	48 295 802	3,1%	53 662	2,9%	69 290 515	2,7%	60 942	43,5%	13,6%
PACA	10,1%	123 027 584	7,9%	41 960	9,6%	168 026 539	6,6%	45 437	36,6%	8,3%
Pays de la Loire	2,4%	35 401 177	2,3%	50 072	2,6%	56 885 116	2,2%	55 661	60,7%	11,2%
Picardie	1,3%	21 924 239	1,4%	60 231	1,1%	29 774 361	1,2%	68 447	35,8%	13,6%
Poitou Charente	1,5%	20 534 863	1,3%	46 042	1,4%	29 466 749	1,2%	53 576	43,5%	16,4%
Rhône-Alpes	7,8%	112 566 465	7,2%	49 567	8,1%	173 993 099	6,8%	55 518	54,6%	12,0%
Total France II***	59,2 %	812 081 282	52,2 %	47 302	56,6 %	1 133 241 549	44,7 %	51 895	39,5 %	9,7 %
Total France*	100,0%	1 555 586 872	100,0%	53 610	100,0%	2 544 119 338	100,0%	65 775	63,5%	22,7%

Source CNBF - 31 décembre

* Hors avocats à la Cour de Cassation et avocats étrangers

** en euro courant

*** Ensemble de la France sans les barreaux de Paris et Nanterre

Contrairement aux chiffres qui précèdent qui concernent l'ensemble des avocats, l'Observatoire analyse ici les revenus des avocats à l'exception des avocats étrangers et avocats exerçant à la Cour de Cassation. Ces deux catégories ont été isolées du fait de certaines particularités : éventuels revenus supplémentaires perçus à l'étranger non déclarés à la CNBF, pour les avocats étrangers et hyperspécialisation dans le cas des avocats de la Cour de Cassation. L'étude des revenus de ces derniers est traitée séparément (voir page 11).

¹ L'Ile de France II regroupe tous les barreaux des départements de la région à l'exception de ceux de Paris et de Nanterre. L'Observatoire a introduit cette région fictive afin de mieux percevoir les évolutions propres aux autres barreaux.

II – 2 Evolution des revenus des avocats de moins de 10 ans d'exercice de 1996 à 2004

On le voit quand on regarde l'ensemble de la population des avocats, les évolutions sont contrastées et les disparités sont importantes, toutefois, même segmentée par région ou par barreau, l'analyse serait incomplète si l'on n'introduisait pas la dimension de l'ancienneté professionnelle.

Les données ci-après s'appuient sur les mêmes indicateurs mais en les segmentant en deux parties : les professionnels qui ont moins de 10 ans d'exercice et ceux qui ont dix ans et plus d'exercice professionnel.

2003	moins de 10 ans d'exercice - 1996				moins de 10 ans d'exercice - 2003				Evolutions 03/96	
	% de l'effectif	Revenus cumulés	% du revenu total	Revenu moyen**	% de l'effectif	Revenus cumulés	% du revenu total	Revenu moyen**	Revenu cumulé	Revenu moyen
Alsace	1,9%	9 259 458	1,8%	33 069	1,9%	11 268 209	1,5%	33 838	21,7%	2,3%
Aquitaine	3,6%	13 976 854	2,8%	25 646	2,9%	14 505 566	2,0%	28 442	3,8%	10,9%
Auvergne	0,9%	3 713 333	0,7%	28 131	0,8%	4 165 547	0,6%	30 856	12,2%	9,7%
Basse-Normandie	0,9%	4 148 600	0,8%	30 960	0,8%	4 621 513	0,6%	33 011	11,4%	6,6%
Bourgogne	1,2%	5 611 190	1,1%	32 064	0,8%	4 993 277	0,7%	33 738	-11,0%	5,2%
Bretagne	2,1%	9 719 283	1,9%	28 926	2,1%	12 211 576	1,6%	32 478	25,6%	12,3%
Centre	1,5%	6 753 489	1,3%	29 363	1,3%	7 694 268	1,0%	34 045	13,9%	15,9%
Champagne-Ardenne	0,8%	3 712 759	0,7%	31 733	0,8%	5 241 471	0,7%	37 439	41,2%	18,0%
Corse	0,5%	1 094 589	0,2%	15 864	0,3%	1 179 227	0,2%	19 332	7,7%	21,9%
DOM TOM	1,3%	6 949 161	1,4%	36 964	1,0%	7 358 055	1,0%	43 283	5,9%	17,1%
Franche Comté	0,7%	3 789 181	0,8%	35 413	0,6%	3 786 461	0,5%	36 408	-0,1%	2,8%
Haute-Normandie	1,4%	7 370 927	1,5%	34 933	1,3%	7 933 365	1,1%	34 949	7,6%	0,0%
Ile-de-France	50,0%	279 085 104	55,7%	37 246	54,1%	472 528 503	63,7%	49 258	69,3%	32,2%
Ile-de-France II	5,1%	20 116 662	4,0%	26 365	4,3%	23 942 037	3,2%	31 544	19,0%	19,6%
Languedoc Roussillon	2,9%	11 780 750	2,4%	26 897	2,9%	16 624 935	2,2%	32 662	41,1%	21,4%
Limousin	0,5%	1 772 660	0,4%	22 726	0,5%	2 823 543	0,4%	29 109	59,3%	28,1%
Lorraine	1,4%	7 071 833	1,4%	33 046	1,7%	10 872 284	1,5%	36 855	53,7%	11,5%
Midi-Pyrénées	3,2%	12 402 020	2,5%	25 677	2,6%	12 772 697	1,7%	28 072	3,0%	9,3%
Nord-Pas-de-Calais	2,9%	13 958 385	2,8%	32 537	2,3%	15 214 687	2,1%	37 019	9,0%	13,8%
PACA	9,1%	34 170 817	6,8%	25 163	8,5%	42 288 370	5,7%	28 006	23,8%	11,3%
Pays de la Loire	2,3%	10 224 581	2,0%	29 723	2,6%	16 953 818	2,3%	37 179	65,8%	25,1%
Picardie	1,2%	6 678 784	1,3%	36 102	0,9%	6 566 560	0,9%	40 286	-1,7%	11,6%
Poitou Charente	1,4%	6 185 297	1,2%	30 172	1,2%	7 006 456	0,9%	31 703	13,3%	5,1%
Rhône-Alpes	8,3%	41 865 095	8,4%	33 762	8,3%	53 224 318	7,2%	36 331	27,1%	7,6%
France II ***	55,1%	242 325 705	48,3%	29 387	50,2%	293 248 240	39,5%	32 909	21,0%	12,0%
Total France*	100,0%	501 294 147	100,0%	33 473	100,0%	741 834 706	100,0%	41 805	48,0%	24,9%

Source CNBF - 31 décembre

* Hors avocats à la cour de cassation et les avocats étrangers

** en euros courants

*** Ensemble de la France hors Paris et Nanterre

Le revenu cumulé des moins de 10 ans d'exercice

Le revenu cumulé des moins de 10 ans d'exercice pour l'ensemble de la France progresse de 48 % en huit ans. Si l'on considère dans un deuxième temps uniquement l'ensemble formé par la France hors Paris et Nanterre (II), la progression sur la période n'est plus que de 21 % ce qui correspond à un recul de plus de 10 points du poids de revenu cumulé généré par la « France II » et, on constate que dans ce cas, il n'y a pas de poussée démographique - l'effectif des avocats de moins de 10 ans perd 5 points en huit ans.

Dans le même temps, la croissance constatée pour le revenu moyen à l'échelle nationale est de 25 % en monnaie courante.

L'évolution n'est pas homogène d'une région à l'autre. Pour les avocats de moins de 10 ans d'exercice on constate que seulement 14 régions sur 24 ont des taux de variation positifs à deux chiffres. Trois régions connaissent une évolution négative de leur revenu cumulé : la Franche Comté, la Picardie, et la Bourgogne, tandis que dans les Pays de la Loire (65,8 %), la Lorraine (53,7), et l'Ile de France (69,3 %) le revenu cumulé progresse fortement.

Pour l'année fiscale 2003, en valeur, c'est l'Ile de France qui affiche le revenu cumulé le plus élevé (472,528 millions €) et la région Corse le plus faible (1,179 million €). A noter que l'Ile de France qui représente, en 2004, 54,1 % de l'effectif de référence déclare 63 % du revenu cumulé national.

Le classement des barreaux par importance du revenu déclaré des moins de 10 ans d'exercice s'établit comme suit : Paris, Nanterre, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse. Les barreaux de Paris et Nanterre réalisant ensemble 60 % du revenu cumulé.

Revenu moyen et revenu médian des moins de 10 ans d'exercice

Sur neuf ans l'évolution des revenus moyens en euros courants dans toutes les régions est positive, à l'exception de la région Haute Normandie, le revenu moyen diminuant néanmoins du fait de l'érosion due à l'augmentation du coût de la vie.

C'est en région Ile de France que l'on trouve le revenu moyen le plus élevé (49.258 €) et en Corse le plus faible (19.332 €), l'écart est de 29.926 €, il est plus limité pour les jeunes professionnels que pour les avocats confirmés (voir revenu moyen des plus de 10 ans d'exercice). Le revenu moyen en France hors Paris et Nanterre s'établit à 32 909 €, sa progression est de 12 % de 1996 à 2003.

Même si au niveau des barreaux, ce sont Lure et Avranches qui enregistrent, en 2004, le revenu moyen en euros courants le plus important, la faiblesse de l'effectif (2) nous interdit d'en communiquer le montant. En dehors de ces cas particuliers, ce sont Compiègne et Nanterre qui se placent en tête avec respectivement 56.166 € et 54.372 € de revenu moyen. A l'autre extrémité du classement on trouve les barreaux de Marmande (12.637 €), Ajaccio (17.417 €), Dôle (19.358 €) et Bastia (21.185 €).

Pour mémoire, citons les revenus moyens en euros courants des barreaux des capitales régionales : Nantes (37725 €), Lyon (36.564 €), Lille (34.957 €), Grenoble (33.724 €), Strasbourg (31.762 €), Bordeaux (28.935 €) et Marseille (26.813 €).

Le revenu médian des avocats de moins de 10 ans d'exercice : parmi les plus élevés citons les barreaux de Nanterre (45.529 €) et Saint Denis (45.351 €). Les barreaux enregistrant les revenus médians les plus faibles sont : Marmande (12.637), Bastia et Ajaccio.

Dans tous les secteurs d'activité c'est au début de la vie active que les gains salariaux augmentent le plus vite. Ainsi dans le secteur privé, selon l'INSEE, les jeunes cadres de moins de 30 ans qui sont restés actifs de 1997 à 2002 ont vu leurs salaires moyens 'accroître de 8 % en euros constants, alors que les quinquagénaires qui sont restés en emploi sur la même période ont connu des hausse moyennes de 1 % maximum.

II – 3 Evolution des revenus des avocats de plus de 10 ans d'exercice

C'est naturellement dans la catégorie des plus de 10 ans d'exercice que les revenus cumulés augmentent le plus fortement. La croissance est à deux chiffres pour l'ensemble des régions. Ainsi de 1996 à 2003, l'Île de France a vu son revenu cumulé presque doubler (92 %) et franchir le seuil du milliard d'euros. L'Île de France II, ne progresse que de 40 % sur la même période. La région Rhône-Alpes se situe au niveau de la moyenne nationale avec 70,8 % d'augmentation. Toutes autres régions sont en dessous de ce niveau mais la croissance ne descend pas en dessous de 30 % (Auvergne). Les régions Midi-Pyrénées et les DOM enregistrent une bonne performance avec + 65% sur la période.

2003****	plus de 10 ans d'exercice - 1996				plus de 10 ans d'exercice - 2003				Evolutions 03/96	
	% de l'effectif	Revenus cumulés	% du revenu total	Revenu moyen**	% de l'effectif	Revenus cumulés	% du revenu total	Revenu moyen**	Revenu cumulé	Revenu moyen
Alsace	2,7%	27 599 038	2,6%	72 060	2,4%	38 165 041	2,1%	76 178	38,3%	5,7%
Aquitaine	4,2%	33 454 549	3,2%	57 090	4,2%	47 989 040	2,7%	54 042	43,4%	-5,3%
Auvergne	1,5%	12 530 930	1,2%	59 388	1,2%	16 305 796	0,9%	62 715	30,1%	5,6%
Basse-Normandie	1,3%	12 959 868	1,2%	69 304	1,2%	17 663 564	1,0%	70 094	36,3%	1,1%
Bourgogne	1,3%	13 943 433	1,3%	74 564	1,3%	17 304 854	1,0%	64 812	24,1%	-13,1%
Bretagne	2,4%	24 434 066	2,3%	73 819	2,4%	35 842 454	2,0%	71 399	46,7%	-3,3%
Centre	1,9%	18 265 857	1,7%	69 189	1,7%	25 421 136	1,4%	69 838	39,2%	0,9%
Champagne-Ardenne	1,2%	11 792 346	1,1%	68 164	1,2%	16 901 014	0,9%	68 149	43,3%	0,0%
Corse	0,6%	2 849 906	0,3%	36 075	0,5%	3 977 867	0,2%	35 837	39,6%	-0,7%
DOM TOM	1,1%	10 523 957	1,0%	66 607	1,2%	17 378 805	1,0%	69 515	65,1%	4,4%
Franche Comté	0,9%	8 479 561	0,8%	68 384	0,8%	11 336 947	0,6%	66 688	33,7%	-2,5%
Haute-Normandie	1,6%	17 318 289	1,6%	78 363	1,5%	24 623 793	1,4%	78 922	42,2%	0,7%
Île-de-France	42,5%	531 446 012	50,4%	89 124	43,6%	1 021 028 159	56,7%	111 943	92,1%	25,6%
Île-de-France II	6,0%	46 908 865	4,4%	55 579	5,8%	65 642 993	3,6%	54 250	39,9%	-2,4%
Languedoc Roussillon	3,1%	27 579 944	2,6%	62 540	3,2%	43 557 488	2,4%	64 055	57,9%	2,4%
Limousin	0,7%	5 721 916	0,5%	58 989	0,7%	7 527 817	0,4%	52 642	31,6%	-10,8%
Lorraine	2,1%	20 533 600	1,9%	68 674	1,8%	27 711 457	1,5%	74 293	35,0%	8,2%
Midi-Pyrénées	3,4%	26 192 283	2,5%	54 796	3,5%	43 367 230	2,4%	58 446	65,6%	6,7%
Nord-Pas-de-Calais	3,4%	34 337 417	3,3%	72 903	3,5%	54 075 828	3,0%	74 485	57,5%	2,2%
PACA	11,2%	88 856 768	8,4%	56 453	10,5%	125 738 169	7,0%	57 467	41,5%	1,8%
Pays de la Loire	2,6%	25 176 596	2,4%	69 357	2,7%	39 931 298	2,2%	70 550	58,6%	1,7%
Picardie	1,3%	15 245 455	1,4%	85 170	1,3%	23 207 801	1,3%	85 323	52,2%	0,2%
Poitou Charente	1,7%	14 349 567	1,4%	59 542	1,6%	22 460 293	1,2%	68 268	56,5%	14,7%
Rhône-Alpes	7,3%	70 701 370	6,7%	68 576	8,0%	120 768 781	6,7%	72 360	70,8%	5,5%
Total France II ***	63,5%	569 755 577	54,0%	63 860	62,2%	846 899 466	47,0%	65 031	48,6%	1,8%
Total France*	100,0%	1 054 292 725	100,0%	75 087	100,0%	1 802 284 632	100,0%	86 094	70,9%	14,7%

Source CNBF - 31 janvier *

Hors avocats Cassation et avocats étrangers

** en euro courant

*** Ensemble de la France hors Paris et Nanterre

**** - voir remarque chapitre I.1 à propos des années de référence.

En 2003, si l'on fait abstraction de l'Île de France, c'est la région PACA qui enregistre le second revenu cumulé par ordre d'importance avec 125,738 millions € et ce, malgré un effectif dont l'importance relative par rapport à 1996 est en baisse. On retrouve en troisième position la région Rhône-Alpes avec 120 millions d'euros réalisés et un poids démographique en légère augmentation. A noter que le classement des barreaux pris séparément en terme de revenus cumulés est le même que pour les précédentes catégories étudiées.

L'évolution du revenu moyen en euros courants est plus modérée pour les avocats expérimentés que pour ceux dont la durée d'exercice n'excède pas 10 ans à l'instar des autres secteurs professionnels. Elle est même négative dans six régions dont : le Limousin (-10 %), la Bourgogne (-13,1 %), et l'Aquitaine (-5 %). Seule la région Poitou Charente connaît une évolution positive à deux chiffres (14,7 %) en dehors de l'Île de France (25,6 %).

Les régions les mieux placées en matière de revenu moyen sont : l'Île de France (111.943 €), la Picardie (85.323 €), la Haute-Normandie (78.922 €) et les moins bien classées : la Corse (35.837 €), l'Île de France II (54.250 €) et l'Aquitaine (54.042 €). Le revenu moyen en France hors Paris et Nanterre est de 65 031 € (courants) et sa progression n'a été que de 1,8 % en huit ans.

En ce qui concerne le revenu moyen des avocats « seniors », le classement des barreaux s'écarte sensiblement des précédentes observations. Ce sont¹ Paris (123.089 €), Senlis (118.077 €), Dunkerque (101.407 €) qui arrivent en tête. Pour ces quatre barreaux le revenu moyen franchit la barre des 100.000 €. Nanterre arrive en 34^{ème} position et Lyon en 27^{ème}. Là encore, la diversité de l'effectif des barreaux, des populations des agglomérations interdit tout rapprochement des indicateurs.

¹ En fait c'est le barreau de Briey qui se place en tête des revenus moyens observés, mais du fait d'un certain nombre de facteurs il constitue un cas à part.

II – 4 Cas particulier : les avocats à la Cour de Cassation

Evolution des revenus des avocats à la Cour de Cassation

Exercice fiscal	Effectif global	Revenu cumulé	Revenu moyen	Revenu médian	Ecart RMd/RM
1996	87	26 030 627	299 203	214 685	-28,2%
2003	91	36 224 890	398 076	326 662	-17,9%

Source CNBF - 31 janvier

Le niveau du revenu moyen en euros courants des avocats à la Cour de Cassation est beaucoup plus élevé que celui des autres avocats que nous avons décrit précédemment. En 2003, il est supérieur de plus du double du barreau dont le revenu moyen est le plus élevé. La croissance du revenu moyen en huit ans est de 33 % pour l'ensemble des avocats à la Cour de Cassation.

En huit ans, l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian s'est réduit de 10 points. La population qui compose cette classe est de plus en plus homogène du point de vue de ses revenus.

Evolution des revenus des avocats à la Cour de Cassation - Moins de 10 ans d'exercice

Exercice fiscal	Effectif global	Revenu cumulé	Revenu moyen	Revenu médian	Ecart RMd/RM
1996	6	1 453 493	242 249	126 088	-48%
2003	7	1 307 717	186 817	177 536	-5%

Source CNBF - 31 janvier

L'effectif des avocats à la Cour de Cassation de moins de 10 ans d'exercice est faible, il ne représente que 7,6 % de l'effectif global.

Le revenu moyen diminue, en huit ans, de 23 % réduisant l'écart avec le revenu médian à seulement 5 %.

Evolution des revenus des avocats à la Cour de Cassation - Plus de 10 ans d'exercice

Exercice fiscal	Effectif global	Revenu cumulé	Revenu moyen	Revenu médian	Ecart RMd/RM
1996	81	24 577 133	303 421	223 308	-26,4%
2003	84	34 917 173	415 681	360 215	-13,3%

Source CNBF - 31 janvier

Le revenu moyen des avocats de plus de 10 ans d'exercice a progressé en huit ans de 37 %, soit 4,6 % d'augmentation moyenne annuelle. Alors que l'effectif est resté assez stable (3,7 %), le revenu cumulé a progressé de 42 % sur la période. Toutefois, l'impact est limité du fait du faible effectif de cette catégorie d'avocat.

Répartition par Quartiles de population et de revenus

Population		Revenus	
25%	7,84%	25%	51,65%
50%	22,65%	50%	75,82%
75%	47,67%	75%	91,21%

Source CNBF - 31 janvier

Les revenus sont mieux répartis au sein de cette catégorie d'avocats. Au lieu des 5 % constatés au début de cette étude pour l'ensemble des avocats de France, c'est presque 8 % des revenus qui sont captés par le premier quartile. Pour la moitié de l'effectif, on constate 22,6 % contre seulement 17 % à l'échelle nationale et les ¾ de l'effectif compte, en 2003, plus de 9 points d'écart avec le taux observé pour l'ensemble des avocats de France.

De même quand on regarde la répartition des revenus par quartiles. Le quart des revenus des avocats à la Cour de Cassation déclarés en 2003 ont été générés par 51 % des avocats contre 61 % pour l'ensemble des avocats de France. Pour les deux autres quartiles les pourcentages globaux sont aussi tirés vers le bas pour Q2 :84 % contre 75,8 % et Q3 :91 % contre 96 %.

Une activité globale fortement concentré sur l'Île de France

En 2003, le revenu global cumulé des avocats en France s'établit à 2,544 milliards d'euros. Ce qui correspond à une croissance de 63,5 % par rapport à l'exercice 1996, soit 7 % d'augmentation moyenne annuelle.

On peut noter que la répartition régionale du revenu global de la profession s'effectue de façon similaire à la répartition du PIB pour les régions situées en tête et en fin du classement.

Les régions qui se placent en tête par ordre d'importance sont l'Île de France (58,7 % du revenu global national), la région Rhône-Alpes (6,8 %) et la région PACA (6,6 %). En fin du classement se trouvent des régions situées à l'écart des grands axes d'échange, la Corse avec 0,2 % du revenu, le Limousin (0,4 %) et la Franche-Comté (0,6 %). La concentration observée en Île de France : 48 % de l'ensemble de la population des avocats est encore plus forte abordée sous l'angle des revenus (58,7 %). Il faut souligner que c'est également la région où l'on constate la plus forte poussée démographique et le plus grand nombre de groupements d'exercice.

L'Île de France enregistre une croissance très forte des revenus (+84,3 %) notamment du fait de l'augmentation des revenus enregistrée par le barreau de Paris. Elle contribue fortement au taux de croissance de 63,5 % obtenu à l'échelle nationale. Mais le dynamisme de la région est à deux vitesses. L'Île de France II connaît une croissance plus modeste de 33,7 % en 8 ans qui est inférieure de moitié à la moyenne nationale.

D'ailleurs si l'on regarde la situation sans prendre en compte les barreaux de Paris et Nanterre (tableau ligne France II) on s'aperçoit que le revenu cumulé n'a augmenté que de 40 % et le revenu de 10 % en huit ans et que les 57 % d'avocats implantés sur ce périmètre ne génèrent que 45 % des revenus.

Les Pays de la Loire avec 60,7 % de croissance sur la période enregistrent le second meilleur score, suivi par la région Rhône-Alpes (54,6 %) et le Languedoc-Roussillon (52,9 %). Toutes les régions connaissent des taux d'évolution positifs à deux chiffres, mais certaines régions dont la Bourgogne (+ 14 %) ou la Franche Comté avec 23,3 % se situent bien en dessous de la moyenne nationale. Ce sont en général des régions peu denses² et l'activité économique générée par les avocats dans ces régions par rapport à l'activité totale des avocats en France est similaire au % du PIB national réalisé par la région.

Si l'on situe l'analyse au niveau des barreaux, en termes de revenus globaux on retrouve dans le haut du classement les barreaux des capitales régionales : Paris -seul barreau à dépasser le cap du milliard de revenus (1,324 milliard d'euros)-, Lyon (95,113 millions d'euros), Nanterre (79,99 millions €), Marseille (55,42 millions €), Toulouse (37,61 millions €).

Revenu moyen global

Le revenu moyen annuel national s'établit à 65 775 euros. En 8 ans il n'a augmenté que de 22,7 % ce qui s'explique-t-il partiellement par la forte poussée démographique que connaît la profession ? La situation région par région est contrastée. Compte tenu de l'impact des résultats obtenu à Paris et Nanterre il est préférable de comparer les régions aux chiffres obtenus à la ligne Total France II pour apprécier leur niveau de revenus.

En ce qui concerne les évolutions, on constate des contre performances. C'est le cas de la région PACA, troisième région économique de France, dont le revenu moyen ne progresse que de 8,3 % sur la période, l'Île de France II qui enregistre un taux de seulement 9,1 % alors que la région Île de France dans son ensemble enregistre la plus forte augmentation (+32,5 %), de la Bourgogne avec une diminution de 0,5 % de son revenu moyen en euros courants, ce qui correspond donc à une diminution réelle plus importante (cf. graphe comparaison des revenus euros courants/euros constants).

Plus généralement, la moitié des régions enregistre une croissance modeste à un chiffre. Pour les autres, hormis l'Île de France, la croissance du revenu moyen annuel varie entre 10,8 % (le Centre) et 16,6 % dans les DOM.

En 2003, la région où le revenu moyen est le plus élevé est l'Île de France, il s'établit à 79810 euros. Viennent ensuite par ordre d'importance : la Picardie (68 447 €), le Nord-Pas-de-Calais (60 942) et la Haute-Normandie (60403 €). C'est en Corse qu'il est le plus faible (29983 €). L'étendue régionale (écart entre le revenu moyen le plus élevé et le plus faible) est de 49827 €.

En poussant l'analyse au niveau des barreaux, on constate que ce ne sont pas les barreaux des capitales régionales que l'on trouve aux meilleures places. Paris n'arrive qu'en troisième position derrière le barreau de Senlis avec un revenu annuel moyen de 85 567 €.

Suivent ensuite : Dunkerque, Beauvais, Compiègne et Bonneville. Il faut attendre le 7^{ème} rang pour trouver un barreau qui ne soit pas situé au nord de la France.

Le revenu moyen national pour la France hors Paris et Nanterre est de 51895 € et 17 régions sur 24 se situent au dessus.

² Densités : Franche Comté : 25,5 avocats pour 100.000 habitants ; Bourgogne : 17,5.

A noter que si le barreau de Briey en Lorraine avec 147 351 € de revenu moyen annuel en 2003 arrive en tête du classement des barreaux, il est pourtant difficile de le considérer comme un barreau comme les autres. Le faible effectif et l'importance de l'A.J. dans ses revenus le situent « hors normes », (Idem pour le revenu médian).

Moyenne et médiane sont deux indicateurs résumés de la distribution d'une variable quantitative (salaire, patrimoine, taille, âge, actifs, ...
 La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Il y a donc autant d'unités dont la valeur de la variable est inférieure à la médiane que d'unités pour lesquelles elle est supérieure. Par exemple, le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian. En économie beaucoup de variables sont limitées vers le bas et non vers le haut ; par exemple, le salaire est limité vers le bas par le SMIC alors que certains salaires peuvent être très élevés. Pour ces variables dont la distribution est ramassée vers le bas et étirée vers le haut, la médiane se situe en général dans la partie ramassée de la distribution (donc dans une situation assez basse) alors que la moyenne est tirée vers le haut par les valeurs élevées de la variable même si ces dernières sont peu nombreuses.

Exemples de revenus moyens par taille de barreau

Classe barreaux Effectif	Barreaux	Effectif correspondant	Population rattachée au barreau - 1999	Revenu moyen en € *
	Total France entière	42 609	60 186 184	
	Paris	17 129	2 125 246	85 567
	Total France hors Paris	25 480		
1000 < < 2000	Lyon	1 834	1 406 043	57 470
	Nanterre	1 603	1 428 881	62 886
	Marseille	1 315	980 082	44 300
500 < < 999	Toulouse	900	960 900	45 700
	Bordeaux	849	1 155 691	44 743
	Nice	784	506 694	43 071
	Lille	737	1 182 026	57 135
	Montpellier	616	640 772	51 592
	Strasbourg	606	753 474	55 590
	Versailles	529	1 354 304	45 512
250 < < 499	Aix en Provence	492	674 689	42 207
	Nantes	480	832 922	55 707
	Evry	268	1 134 238	53 978
	Metz	252	500 845	56 015
100 < < 249	Nancy	248	556 729	52 914
	Clermont-Ferrand	248	494 607	52 219
	Angoulême	101	339 628	66 609
	Bourg en Bresse	100	435 792	49 417

50 < < 99	Evreux	95	51 198	69 421
	Le Havre	95	398 730	68 489
	Bonneville	50	161 410	77 274
	Chalon en Champagne	50	254 940	62 347
Moins de 50	Albertville	48	143 001	53 009
	Auxerre	48	178 546	57 405
	Belley	9	79 478	50 671
	Lure	8	106 461	59 736

Source CNBF - 31 janvier 2003

Les moyennes gomment les disparités il faut donc également regarder le niveau médian du revenu. Dans la plupart des barreaux, le revenu moyen est supérieur au revenu médian (voir encadré page précédente). En 2003, c'est dans le barreau de Briey en Lorraine que l'on trouve l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian le plus important (du simple au double). Les cinq barreaux suivants sont : Saint-Quentin en Picardie (le revenu médian est inférieur de 48 % au revenu moyen), Paris (-46,5 %), Bastia (-43,1 %), Carpentras dans la région PACA (-42,5 %) et Mende dans le Languedoc-Roussillon (-41,4 %).

A l'inverse, les écarts les plus faibles sont constatés dans les barreaux de Villefranche (-0,2 %), Lisieux (-1 %), Vesoul (-1,2 %) ou encore Niort (-1,9 %).

Compte tenu des grandes différences d'effectif entre ces barreaux, on peut conclure qu'il n'y a pas de lien entre la taille du barreau et l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian.

Dans une dizaine de barreaux, le revenu médian est supérieur au revenu moyen, c'est le cas de Fontainebleau en Ile de France, Lure en Franche Comté, Bressuire en Poitou Charente, Morlaix en Bretagne, Marmande en Aquitaine et Alès en Languedoc Roussillon. Il s'agit là de barreaux dont l'effectif est faible et varie de 7 à 41 avocats. On est là dans la situation inverse à ce qui se passe habituellement, les différences entre les revenus sont plus importantes vers le bas de la fourchette de revenus que vers le haut.

La taille du barreau n'a que peu de rapport avec le revenu moyen. Ce sont davantage les caractéristiques du marché des activités juridiques du territoire géographique où s'exerce l'activité de l'avocat qui influe sur le niveau moyen atteint par le revenu moyen. En particulier, le niveau concurrentiel existant entre avocats, ou avec les notaires. Ainsi, on constate dans certains petits barreaux un revenu moyen élevé car les compétences disponibles sont rares. D'autres fois c'est la combinaison d'une implantation en périphérie d'une agglomération importante générant un niveau de charges moins élevé qu'au centre de l'agglomération et de la proximité d'un vivier d'entreprises qui permet de dégager des niveaux de revenus élevés. Il en est de même pour les avocats en France, la densité est également plus faible au nord qu'au sud, il n'est donc pas surprenant de constater que les revenus moyens les plus élevés se trouvent plutôt au nord de l'hexagone qu'au sud. Ces observations générales ne doivent pas occulter qu'à l'échelle locale ce sont les règles classiques du marché qui s'appliquent, celles de l'offre et la demande.